



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Consultations de suivi pour les adultes guéris d'un cancer pédiatrique

Question écrite n° 17340

### Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le suivi à long terme des adultes guéris d'un cancer pédiatrique. Les adultes ayant souffert dans leur enfance de cancers ont été exposés à des traitements susceptibles d'entraîner une prise en charge médicale spécifique à l'âge adulte. En effet, d'autres pathologies plus ou moins graves peuvent se développer, du fait de ces traitements passés, chez des jeunes femmes et des jeunes hommes. Ils sont aujourd'hui environ 50 000 en France à être dans cette situation. Le comité de pilotage du plan cancer, réuni en juillet 2018, a mis en avant l'importance de la prévention secondaire et du dépistage pour réduire l'apparition de nouveaux cancers et le taux de mortalité au sein de cette population spécifique. Des expérimentations menées par l'institut national de lutte contre le cancer (INCA) ont permis de définir les fondamentaux et les indicateurs pour des consultations de suivi de long terme. Ces consultations permettent un meilleur suivi entre le passage de la pédiatrie au secteur adulte mais également une meilleure orientation des patients en cas de séquelles physiologiques dues à leur cancer. Accessoirement, elles devraient aussi être source d'économie pour le système de santé en améliorant la prévention secondaire et en permettant une prise en charge en amont du développement de maladies éventuelles. Aussi, elle aimerait connaître sa position sur l'opportunité d'un financement par l'assurance maladie de consultations de suivi pour les adultes ayant eu un cancer pédiatrique.

### Texte de la réponse

Après un cancer, un suivi est mis en place par le médecin. Il repose sur des consultations ainsi que des examens biologiques et radiologiques dont la fréquence et la nature dépendent du type et des caractéristiques du cancer. L'objectif de ce suivi est de vérifier l'absence de rechute ou de permettre, le cas échéant, de la dépister de façon précoce. Il consiste aussi à détecter et traiter les complications tardives et les séquelles éventuelles afin de proposer une prise en charge adaptée. Ce suivi est adapté à la situation de chaque patient et aux traitements qu'il a reçus. Compte tenu de la possible apparition de certains effets secondaires parfois plusieurs années après la guérison, voire à l'âge adulte, il est primordial de maintenir ce suivi sur le long terme. Des organisations sont possibles (prise en charge dans le centre spécialisé d'une autre région par exemple) pour adapter le suivi aux changements de situation inhérents à l'évolution de la vie du patient (études, déménagement, etc.). Par ailleurs, afin de renforcer l'accès des patients aux soins de support, l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 crée, un « Parcours de soins global après traitement d'un cancer ». Il est ainsi confié à chaque agence régionale de santé le soin de mettre en place et de financer un parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes ayant reçu un traitement pour un cancer et bénéficiant d'une prise en charge intégrale et d'une dispense d'avance de frais en application du 3° de l'article L. 160-14 du code de la sécurité sociale. Il est prévu que ce parcours comprenne un bilan d'activité physique ainsi qu'un bilan et des consultations de suivi nutritionnels et psychologiques. Son contenu sera individualisé afin de tenir compte des besoins de chaque patient identifié par le médecin prescripteur. Un décret en Conseil d'État qui sera publié prochainement déterminera les conditions de déploiement de ce parcours. L'article 59 de la loi précitée prévoit par ailleurs que ce parcours soit adapté pour les cancers pédiatriques.

Enfin, dans le cadre du Plan cancer 2014-2019, l'Institut national du cancer a mené un travail avec les sociétés savantes et les associations sur l'amélioration et la structuration du parcours post cancer pédiatrique à moyen et long terme. Un rapport sur ce sujet précis sera publié prochainement et permettra de mieux définir ce suivi à long terme.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Audrey Dufeu](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17340

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2019](#), page 1839

**Réponse publiée au JO le :** [1er septembre 2020](#), page 5823